

Fiche repère

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Objectif de réduction de consommations d'énergie « à l'échelle du parc »
versus « à l'échelle du projet »

Idée reçue :

« Si l'on doit réduire de moitié les consommations d'énergie pour l'ensemble du parc et que j'atteins cet objectif sur mon bâtiment, alors je suis exemplaire »

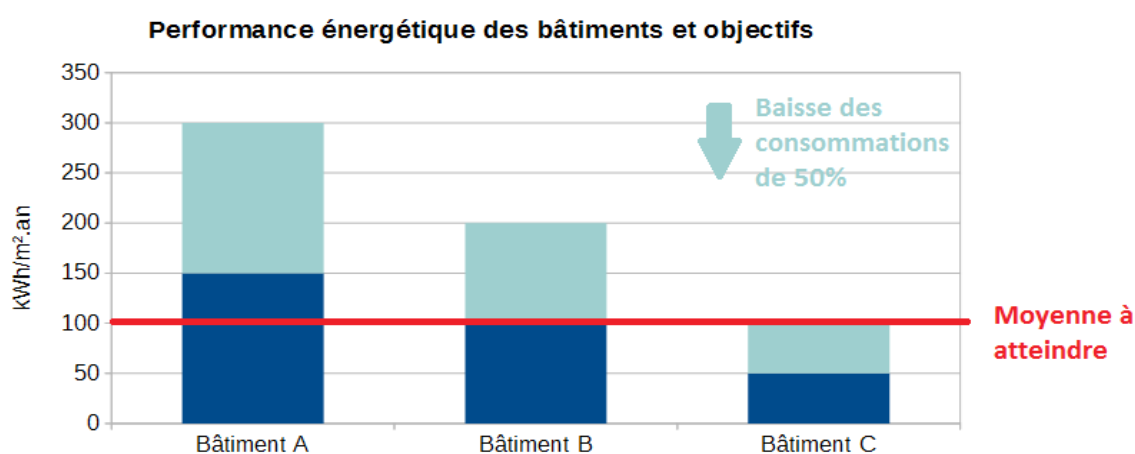


Schéma DRIEA, stratégie globale de rénovation énergétique

Il s'agit bien de réduire la consommation moyenne de l'ensemble du parc, or :

- des bâtiments, qui ont connu une intervention récente, et des monuments historiques ne seront pas rénovés ;
- des bâtiments à contrainte technique ou architecturale forte atteindront plus difficilement une réduction de moitié de leurs consommations ;
- des bâtiments déjà performants nécessiteraient des améliorations trop lourdes à mettre en œuvre pour aller au-delà de leur performance initiale.

Il faut donc se saisir, à l'échelle de son bâtiment, de **chaque gisement** de réduction de consommation pour viser **le niveau le plus ambitieux possible individuellement**.

L'objectif final est de ramener l'ensemble du parc bâti existant construits avant 2012 à un niveau de 100 kWh/m².an (soit un niveau BBC : bâtiment basse consommation)

Si je réduis la consommation de mon bâtiment de moitié, en passant d'une consommation initiale de 250 kWh/m².an à 125 kWh/m².an alors je peux passer à côté d'un gisement d'économie d'énergie important.

Même si je ne peux pas faire l'ensemble des travaux en une seule fois, je dois planifier, par étapes, la trajectoire pour atteindre, à terme, au moins le niveau de performance requis voire au-delà pour être exemplaire.

Pour aller plus loin :

- À l'échelle francilienne, le SRCAE précise effectivement qu'à l'horizon 2050, par rapport à 2005, « *la mise en œuvre des objectifs, plus ambitieux, définis pour l'atteinte du facteur 4 permet d'atteindre une réduction de :*
- **50 % des consommations énergétiques des bâtiments**
(soit - 70 600 Gwhéf)
- **80 % des émissions de GES**
(soit - 19 500 kteqCO₂) »
(p. 120 du SRCAE francilien, volet bâtiment)

Le SRCAE précise également que pour les logements « *l'atteinte du facteur 4 implique d'aller plus loin [...] en augmentant la performance atteinte pour aller vers une généralisation du niveau BBC Rénovation* » (p. 119) ou encore « *l'ensemble des logements devra être réhabilité suivant un niveau de haute performance énergétique, de type « BBC Rénovation », permettant des économies d'énergies supérieures à 50 %* » (p. 144)

http://www.srcae-idf.fr/IMG/pdf/3-SRCAE-IDF_Batiments_cle46d92b.pdf

- Par ailleurs la Stratégie Nationale Bas Carbone affiche que « *d'ici à 2050 la rénovation du parc aux normes "bâtiment basse consommation" est visée* » (p. 64)

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

- Les objectifs du SRCAE dans le domaine du logement sont rappelés dans la fiche « Objectifs du SRCAE et Facteur 4 ».

http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche5_rappel_objectif_srcae_ltecv_dec-2017.pdf
[cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id)

- Le site du CREBA (Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien) développe un outil qui permet de visualiser les postes de réduction des consommations du bâti ancien.

<http://www.rehabilitation-bati-ancien.fr/fr>

- Les fiches repère mettent en avant les arguments qui facilitent la prise de décision de la rénovation énergétique sur tout le parc.

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/combattre-les-idees-recues-sur-le-batiment-et-la-a5369.html>